

PROGRAMME DE FORMATION

TRAVAUX EN HAUTEUR – HARNAIS ANTICHUTE

UTILISATION ET VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES

DUREE : 7 heures

EFFECTIF : de 1 à 14 Stagiaires

OBJECTIFS

Etre capable :

- D'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser,
- De maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur,
- De savoir réaliser la vérification journalière des échafaudages fixes et roulants
- De connaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle)
- D'utiliser les équipements de protection individuelle antichute en toute sécurité

PREREQUIS

Pas de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Français lu et écrit pour valider la vérification journalière.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur et/ou des échafaudages.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique en salle : Animation par le formateur à l'aide d'un support PowerPoint

Support vidéo

Exercices en groupe

Formation pratique sur site aménagé.

MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Formation présentielle avec émargement par demi-journée.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation des connaissances par un test QCM théorique et une évaluation pratique.

DOCUMENT DELIVRE SI REUSSITE A L'EVALUATION

Attestation individuelle de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil – Présentation du stage

Tour de table : présentation des stagiaires et de leurs attentes/présentation du formateur

Signature des feuilles de présence

Présentation des objectifs et du programme

Modalités d'évaluation

Formation théorique en salle

Travaux en hauteur et sécurité :

Accidents et prévention

Contexte réglementaire et responsabilités

Les moyens de protection collective :

Balisage et signalisation

Les différents types d'échafaudages

Les vérifications réglementaires (arrêté du 21/12/2004)

La vérification journalière

Les règles d'utilisation des échafaudages

Appareils d'élévation de personnes

Les moyens de protection individuelle :

Le matériel antichute

Les ancrages

L'accrochage du harnais : tirant d'air et facteurs de chute

Les conséquences d'une chute

La vérification du matériel

Les autres moyens de protection contre les chutes de hauteur

Les plateformes de travail, PIR, PIRL, échelles ...

Formation pratique sur plate-forme pédagogique (échafaudage fixe et roulant, ancrages, harnais...)

Réalisation de la vérification journalière d'un échafaudage.

Exercices pratiques avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires.

Réalisation du test QCM.

Correction et synthèse finale.